

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Sciences de la nature (200.B0)

Mars 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline a évalué le programme *Sciences de la nature* (200.B0) et il a transmis son rapport à la Commission le 29 septembre 1999. Le rapport comprend deux parties : une première dans laquelle le Collège décrit la démarche suivie et commente la conformité avec sa PIEP ainsi que son efficacité, puis une seconde qui décrit le programme choisi ainsi que les résultats de son autoévaluation. Un comité¹ composé de quatre membres et dirigé par un commissaire a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège dans la Cité les 17 et 18 novembre 1999. À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement et certains membres de son Conseil d'administration, le comité d'autoévaluation, des professeurs² des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale, ainsi que des étudiants de deuxième année.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège dans la Cité selon les critères annoncés dans le Cadre de référence publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

-
1. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M^{me} Lyne Boileau, directrice adjointe des études au Collège Ahunatic, M. Jean-Yves Morin, professeur au Département des sciences humaines au Collège Shawinigan et M. Claude St-Hilaire, aide pédagogique au Collège de Bois-de-Boulogne. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence*, Québec, octobre 1994, 25 p.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement, de sa PIEP et du programme évalué, le rapport précise les résultats de l'évaluation. La Commission porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Établissement privé agréé aux fins de subventions, le Collège dans la Cité est situé à Westmount et offre de la formation dans trois programmes d'études préuniversitaires : Sciences de la nature, Sciences humaines et Lettres et langues. Une soixantaine d'élèves, principalement répartis dans les deux premiers programmes, s'y inscrivent chaque année.

La Direction de l'établissement est composée de trois personnes : une directrice générale, une directrice des études et son adjointe. Ces deux dernières personnes assument à la fois des tâches administratives, d'enseignement et d'encadrement des élèves. Huit professeurs donnent les cours de la formation spécifique et quatorze ceux de la formation générale.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission le 23 juin 1997. À cette occasion, la Commission avait conclu que la politique contenait la plupart des composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Cependant, la Commission soulignait qu'une phase importante du processus demandait à être explicitée, soit la suite à donner aux actions identifiées dans le rapport d'autoévaluation. Par ailleurs, la Commission soulignait que la politique gagnerait à prévoir la consultation d'experts externes dans son processus d'évaluation ainsi qu'à préciser le contenu du rapport d'autoévaluation.

Le Collège a choisi d'évaluer le programme *Sciences de la nature* offert en 1998-1999 dans le cadre de l'évaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes. Redéfini selon l'approche par objectifs et standards, le programme totalise 58 2/3 unités. Il vise à donner à l'élève une formation équilibrée qui intègre à la fois les composantes de base d'une formation scientifique et générale rigoureuses, et à les rendre aptes à poursuivre des études universitaires en sciences pures, en sciences appliquées ou en sciences de la santé. Le programme offert par le Collège est enrichi de manière à assurer le développement des attitudes et des habiletés inscrites à son projet éducatif. En plus des cours qui composent habituellement ce programme, les élèves doivent suivre un quatrième cours de philosophie et un cours d'histoire-géographie en vue de se préparer à l'examen de culture générale dans le cadre de l'épreuve synthèse, deux cours dans le domaine Art et esthétique (Théâtre et Muséart) dans le but de développer leur esprit créatif et leur réflexion critique et, enfin, une formation en langage mathématique et informatique répartie sur les deux années du programme. Quarante-cinq élèves étaient inscrits au programme au moment de l'évaluation.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Le choix du programme correspond à ce que prévoit la politique. Le mode de détermination du programme à évaluer est en effet simple, le Collège offrant seulement trois programmes dont l'un n'accueille chaque année qu'un petit nombre d'élèves⁴. Le programme *Sciences humaines* ayant été évalué en 1996-1997, il allait de soi que le choix porterait sur *Sciences de la nature*.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le Collège développe et améliore son système d'information depuis sa création en 1991. Ce système repose sur les critères d'évaluation retenus par le Collège et sur différentes données devant permettre d'apprécier chacun des critères. Ces données concernent autant les dossiers des élèves (formulaire d'admission, cheminement scolaire, bulletins, taux de réussite), ceux des professeurs (*curriculum vitae*, tâche, perfectionnement) que l'information plus spécifiquement rattachée à chacun des critères : les objectifs, les standards et les activités d'apprentissage des différents programmes offerts; les plans de cours, l'information sur l'épreuve synthèse, les résultats des consultations faites auprès des étudiants (par exemple, la charge de travail), les comptes rendus des conseils de classe et autres documents relatifs à la gestion du Collège. Ce dernier a également entrepris de bonifier la source des données qui alimentent son système d'information en y ajoutant l'information recueillie auprès des élèves à la fin de chacun des cours suivis par ces derniers. Le Collège entend de plus procéder à une opération de relance auprès des diplômés maintenant qu'il dispose de plus d'une cohorte. À la lumière des données présentées dans le rapport du Collège, la Commission est à même de juger que le système d'information est utilisé à bon escient et que les données colligées sont utilisées adéquatement.

4. Il s'agit du programme Lettres et langues (600.01) qui accueille quatre ou cinq élèves par année.

Le déroulement du processus d'évaluation

La démarche d'évaluation réalisée par le Collège est conforme à celle définie dans sa politique d'évaluation des programmes d'études. Le Collège a mis sur pied un comité d'évaluation afin d'entreprendre les différentes étapes propres à cette démarche, notamment afin de préciser l'approche retenue, de définir le devis d'évaluation, les instruments de cueillette et d'analyse utilisés ainsi que l'échéancier. Le comité regroupait trois personnes : la directrice adjointe des études, également professeur de physique, une enseignante de psychologie et un consultant externe. Ces personnes ont assuré la coordination de toutes les opérations requises pour s'acquitter de leur mandat, incluant la rédaction du rapport d'autoévaluation. Pour mener à bien ses travaux, le comité a créé un sous-comité d'évaluation de programme regroupant la plupart des professeurs de la formation spécifique, une enseignante de la formation générale ainsi que la directrice des études et la registraire du Collège également responsable du système d'information. Ce sous-comité a tenu six réunions et discuté des résultats de l'autoévaluation dans le cadre de deux journées pédagogiques avec l'ensemble des enseignants. Ces derniers, de même que les élèves, ont été consultés sur les différents aspects du programme. Enfin, une copie du rapport final a été remise à l'ensemble des professeurs concernés par la présente évaluation afin qu'ils en avalisent le contenu avant que le rapport ne soit adopté par le Conseil d'administration, puis transmis à la Commission.

Le rapport du Collège est complet et soigné; il fait une large place à l'analyse des données recueillies et à l'identification d'actions susceptibles d'apporter les améliorations souhaitées. Il se présente en deux parties, la première consacrée à la description de la démarche d'évaluation du programme *Sciences de la nature* et de l'application de la PIEP, et la seconde à l'autoévaluation de la mise en œuvre du programme. Des annexes portant sur différents volets du programme et de sa gestion permettent au lecteur d'avoir une lecture éclairée de la situation décrite par le Collège. La Commission tient à souligner la qualité du rapport qui a été porté à son attention.

Le Collège a par ailleurs procédé à quelques modifications mineures de sa politique à la suite de son évaluation. Ces dernières touchent principalement le texte de la politique et certaines façons de faire. Ainsi, la mention « directrice des élèves » n'apparaîtra plus au texte de la politique puisque cette fonction est maintenant rattachée à la Direction des études. Le Collège entend de plus procéder à l'évaluation de l'enseignement aux trois ans plutôt qu'annuellement, à l'exception des cours donnés par les nouveaux enseignants, et consulter les élèves chaque année sur la prestation des cours. Le Collège envisage également procéder à une évaluation formelle de sa PIEP tous les cinq ans plutôt

qu'annuellement, à moins de problèmes graves justifiant une intervention plus rapprochée, rédiger un document de base d'une éventuelle politique de l'évaluation de l'enseignement et effectuer une véritable opération de relance auprès des anciens élèves.

* * *

En résumé, le mode de détermination du programme, le système d'information et le processus d'évaluation sont conformes à la politique du Collège et les modifications que ce dernier entend y apporter sont appropriées.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité de la politique permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Conformément à sa politique, le Collège a d'abord préparé et fait adopter un devis d'évaluation (guide d'autoévaluation) dans le but d'identifier les objets d'évaluation et d'encadrer la démarche. Il a ainsi été décidé que la démarche porterait uniquement sur la composante de formation spécifique, compte tenu que la formation générale venait de faire l'objet d'une évaluation par la Commission. Le devis présente par la suite les critères retenus et définit la portée de chacun d'eux. Les critères retenus sont : la cohérence (à la fois sous l'angle du contenu des activités d'apprentissage en regard des objectifs et des standards du programme et de leur évaluation), les méthodes pédagogiques, les ressources humaines et matérielles, la gestion, l'efficacité et la pertinence.

Le Collège a toutefois omis de préciser initialement les enjeux inhérents à la démarche d'évaluation. Le comité d'autoévaluation était sans doute conscient, de manière implicite, des enjeux liés à la réalisation de son mandat, mais une identification préalable, et formelle, des enjeux l'aurait amené à examiner plus en profondeur certaines questions. À titre d'exemples, le comité aurait pu questionner l'impact de l'enrichissement du programme, au demeurant jugé exigeant, sur la charge de travail des élèves, l'importance accordée à la maîtrise de la langue seconde en regard du cheminement des élèves ainsi que

l'équilibre entre la formation théorique et pratique au sein du programme. D'autres questions auraient pu faire l'objet d'enjeux éclairants pour le Collège. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de préciser à l'avenir les enjeux liés à une évaluation de programme afin, d'une part, de déterminer avec exactitude les critères requis pour procéder à l'évaluation et, d'autre part, de déterminer si la démarche a permis de jouer efficacement son rôle.

Quelques questions ont par ailleurs été abordées de façon sommaire. Ainsi, au chapitre des ressources humaines, le Collège a peu abordé la question du perfectionnement des enseignants sur le plan pédagogique. Compte tenu des nombreux changements survenus depuis le renouveau de l'enseignement collégial et de la révision du programme selon l'approche par objectifs et standards, le perfectionnement du personnel enseignant est un aspect qui aurait dû être pris en compte, et donc évalué, tel que le prévoit la politique du Collège. Bien qu'il ne semble y avoir aucun problème à cet égard, l'importance que revêt le maintien de la qualité du corps professoral devrait inciter le Collège à accorder davantage d'attention à cette question lors d'une prochaine évaluation.

En résumé, le devis d'évaluation préparé par le Collège cerne bien les objets d'évaluation, mais ce dernier gagnerait à préciser les enjeux poursuivis lorsqu'il procède à l'évaluation en profondeur d'un programme.

La collecte des données perceptuelles

Deux questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données perceptuelles, le premier destiné aux enseignants, le second aux élèves. Dans les deux cas, aux dires mêmes des principaux intéressés, les questionnaires se sont avérés complexes et laborieux. Autant les enseignants que les élèves ont eu besoin d'explications pour les compléter et ils ont mis plus d'une heure et demie pour répondre à toutes les questions. Des erreurs méthodologiques ont également limité l'interprétation des données recueillies. Le Collège gagnerait à simplifier cet aspect de la démarche, notamment en ciblant davantage les questions pour lesquelles les renseignements recueillis pourront lui être utiles en regard des critères retenus et à valider au préalable l'aspect méthodologique des questionnaires. À titre d'exemple, les doubles questions doivent être évitées à l'intérieur d'un même énoncé. Aussi, la Commission **suggère** au Collège d'améliorer l'aspect méthodologique de la collecte des données dans le cadre d'une prochaine évaluation.

La réalisation de l'évaluation

L'analyse effectuée selon chacun des critères retenus a été complète et rigoureuse et a permis de porter un regard éclairé sur l'état du programme. Les conclusions sont en lien avec l'analyse, plus particulièrement celles portant sur la cohérence du programme, les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants, les pratiques d'évaluation et l'efficacité. Enfin, les actions identifiées s'inscrivent dans la poursuite d'améliorations recherchées par le Collège.

Le Collège aurait toutefois eu avantage à effectuer une opération de relance auprès des anciens élèves, tel qu'il l'envisage dans son plan d'action. De plus, le fait que le Collège effectue un suivi individualisé de ses élèves ne devrait pas le dispenser de valider de façon formelle certaines dimensions importantes de la formation offerte, par exemple la charge de travail des élèves. Enfin, la question du perfectionnement aurait pu être analysée plus en profondeur.

La visite a cependant permis de répondre aux questions demeurées sans réponse à la lecture du rapport. La très grande implication du personnel de direction et la connaissance approfondie qu'ont ces personnes de leur collège et des diverses dimensions de la vie pédagogique ont en effet permis d'explicitier les aspects qui demandaient à l'être. Le diagnostic posé par le Collège sur l'état de ses ressources matérielles et humaines est juste, mais la Commission note qu'aucune action n'est identifiée pour suppléer à l'absence de perfectionnement pédagogique des enseignants et à l'appropriation des nouveaux devis ministériels. Le Collège a par ailleurs entrepris des actions pour corriger les autres aspects de la mise en œuvre qui requéraient des améliorations. L'embauche d'une personne responsable des laboratoires et l'acquisition de matériel destiné aux expérimentations sont de nature à corriger certaines lacunes identifiées par le Collège.

Dans l'ensemble, le Collège a procédé adéquatement à l'évaluation du programme choisi. Le taux de persévérance et de diplomation des élèves dénote par ailleurs la qualité de l'encadrement dispensé par le Collège. Les efforts de concertation, en particulier sur le plan des pratiques pédagogiques, le suivi et l'encadrement dont font preuve autant les enseignants que le personnel de direction témoignent véritablement du souci de réussite des élèves qui anime l'ensemble des acteurs dans la poursuite du projet éducatif du Collège. La Commission est donc en mesure d'entériner les conclusions auxquelles en arrive le Collège dans son évaluation du programme *Sciences de la nature*.

Le suivi de l'évaluation

L'analyse des données recueillies pour chacun des critères a donné lieu à l'identification d'actions devant permettre l'amélioration de certains aspects du programme. L'ensemble de ces actions sont regroupées dans un plan d'action selon trois grands volets : les aspects pédagogiques, les ressources et la gestion, la pertinence et l'efficacité. Les améliorations que le Collège entend apporter à chacun de ces volets résultent des conclusions qui découlent directement de l'autoévaluation. Le Collège a de plus pris soin d'identifier les personnes responsables du suivi pour chacune des actions retenues et de préciser l'échéancier de réalisation.

La Direction du Collège a adopté le plan d'action et la Commission a été à même de juger que l'ensemble des personnes concernées sont en accord avec les actions à entreprendre. La Commission estime donc que le plan d'action devrait permettre d'améliorer les aspects du programme qui demandent à l'être. Elle note par ailleurs que certaines actions ont déjà été posées en ce sens, notamment en ce qui concerne la normalisation de l'évaluation formative et l'ajout de ressources matérielles dans les laboratoires.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par le Collège est conforme et efficace. Le Collège a procédé à l'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* selon les dispositions contenues dans sa politique et les résultats de la démarche s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue de la formation offerte. Le partage des responsabilités et la démarche qui s'est ensuivie ont en effet permis une prise en compte adéquate de la fonction d'évaluation par l'ensemble des personnes concernées au sein du Collège.

L'analyse effectuée par le Collège est fouillée et rigoureuse. Elle repose sur une lecture éclairée du programme évalué et donne lieu à l'identification d'actions susceptibles d'apporter les améliorations souhaitées. La Commission **suggère** néanmoins au Collège, lors d'une prochaine évaluation, de préciser au préalable les enjeux devant guider la poursuite d'une telle démarche. L'identification d'enjeux pourra guider le Collège dans le choix des critères à retenir ou à privilégier en vue de fonder le questionnement du comité d'autoévaluation et de mieux baliser les objectifs qu'il poursuit. Elle lui suggère aussi d'améliorer ses méthodes de collecte des données.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, le Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline se dit en accord avec les observations et les conclusions de la Commission à ce sujet.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer